PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre, 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle du Conseil, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Etaient présents: ALLAIRE Jérôme, ACKER Nathalie, BREARD Nicolas, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David, BRUNEAU Alice, ANJARD Sylvain, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, EPINARD Céline, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, HAUTBOIS Edmond, LEPAGE Amanda, LECOMPTE Frédéric, REMON Karine, MAHOT Jean-Luc

Excusés / Pouvoir : BREARD Nicolas, BOIVIN Christophe (pouvoir MAHOT Jean-Luc),

BEN ALAYA Hicham, LEPAGE Amanda

Absents : BURON David, LECOMPTE Frédéric Secrétaire de séance : HAUTBOIS Edmond

Date de convocation : 7 octobre 2022

20 h 15 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2022. Il est adopté à l'unanimité. Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ? non

Voici l'ordre du jour :

Commission communale

1. Changement de référent

Laval agglomération

2. Changement de correspondant CLECT et commission ressources

Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts

Information : SIG - Adressage postale hors zone agglomérée

Patrimoine/Aménagement

3. DIA

Finances et Ressources humaines

- 4. Attribution des lots aux entreprises pour le marché de rénovation du presbytère en logements
- 5. Rectificatif délibération devis déplombage du presbytère
- 6. Prise en charge communale : Forum des élus de la Mayenne et Congrès des Maires
- 7. Confirmation montant déplacement du Conseil municipal des jeunes au Parlement
- 8. Participation des accompagnants au Parlement européen
- 9. Demande de subvention au Parlement européen à l'occasion du voyage du Conseil des jeunes
- 10. Demande subvention au titre du PLH de Laval agglomération
- 11. Demande de subvention au titre du Fonds de concours de Laval agglomération : porte entrée mairie
- 12. Décision modificative communale n°2
- 13. Installation d'un cirque projet pédagogique école Saint Joseph droit de place

Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

15-Mise en place d'une convention avec le SIVU Parné et Forcé pour l'accueil des enfants au centre de loisirs d'Entrammes

Acteurs de la vie locale et associative

Communication

Information

Développement durable

Eco-patûrage

Réunion économie d'énergie et des ressources

Questions diverses

Remplacement agent Demande de Mayenne culture Prochaine date du Conseil municipal

I-Commission communale

Le Maire rappelle l'arrêt de la fonction de délégué d'Hicham Ben Alaya en tant que conseiller délégué aux finances et son remplacement par Jean-Luc Mahot.

N°60-10/2022 - Objet : Modification composition des commissions communales

Vu l'article L.2121-22 du CGCT

Suite à l'arrêt d'une fonction de conseiller délégué, le référent de la commission Finances et Ressources humaines est modifiée comme suit, les autres restent inchangées Les différentes commissions sont constituées ainsi qu'il suit :

Intitulé de la commission :	Adjoint / référent	Membres	
	ou		
Développement durable	Edmond HAUTBOIS	Amanda Lepage, Frédéric Lecompte, Hicham Ben Alaya,	
		Fabienne Devinat, Valérie Deneux, Sylvain Anjard	
Urbanisme	Christophe BOIVIN	Jean-Luc Mahot, Sylvain Anjard, Karine Remon, Amanda	
	·	Lepage, Fabienne Devinat, Nicolas Bréard	
Patrimoine	Nathalie ACKER	Frédéric Lecompte, Fabienne Devinat, Nicolas Bréard,	
		Jean-Luc Mahot, Christophe Boivin	
Communication	Céline EPINARD	Nicolas Burgevin, Davis Buron, Amanda Lepage	
Associations et vie locale	Nicolas BURGEVIN	Nathalie Acker, Céline Epinard, Valérie Deneux, Sandrine	
		Magnye	
Finances et Ressources humaines	Jean-Luc MAHOT	Sandrine Magnye, Jean-Luc Mahot, Edmond Hautbois,	
		Christophe Boivin, Valérie Deneux, Hicham Ben Alaya	
Enfance-jeunesse et Conseil	Sandrine MAGNYE	Caroline Perrault, Valérie Deneux, Alice Bruneau, Nicolas	
municipal des Jeunes		Bréard, Hicham Ben Alaya	
Vie scolaire	Sandrine MAGNYE	Karine Remon, Caroline Perrault, Alice Bruneau, Sylvain	
		Anjard, Frédéric Lecompte	

Le Conseil par vote à l'unanimité retient le tableau des commissions communales présenté cidessus.

II-Laval agglomération

N°61-10/2022 - Objet : Changement de correspondant CLECT et commission Ressources de Laval Agglomération

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de l'arrêt de la délégation de fonction en tant que conseiller délégué aux Finances d'Hicham Ben Alaya, il est donc nécessaire de changer de correspondant à la CLECT et à la commission Ressources de Laval Agglomération.

L'élu désigné est Jean-Luc Mahot pour les deux commissions. Jérôme Allaire peut intervenir si besoin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- -ACTE ce changement de correspondant
- -CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux services de Laval Agglomération

III-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

Le point informations sur l'adressage postal et le retour du rendez-vous avec Aurélien Grellier est reporté à la séance prochaine.

IV-Patrimoine - Aménagement

Intervention Christophe Charles:

Christophe Charles, ancien conseiller municipal et responsable Cégelec Laval, est intervenu dans la commission pour un avis sur la pose de panneaux solaires. L'idée serait de les mettre sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergie. Il suggère de réaliser une étude plus poussée.

Le retour de l'étude de la SEN est flou.

La commission doit porter sa réflexion sur la recherche d'espaces permettant une production solaire maximum sans multiplier les sites et donc les coûts de raccordement. L'idée est de tendre vers l'auto-consommation. La surface serait probablement de 5000 à 6000 m² à vérifier après une étude approfondie.

<u>Vidéo protection</u>:

Le devis ANAVEO est attendu pour fin octobre pour 5 caméras. Il n'y a plus d'aide de la région. Seule reste celle de la sous-préfecture à hauteur de 20%.

Travaux en cours:

*Les travaux de la croix sur la flèche de l'église se sont déroulés le 12 octobre.

L'équipe spécialisée a constaté que le zinc isolant le bout de la flèche et donc la base de la croix s'est élargie laissant passer l'eau des intempéries. Cette eau pénètre dans la charpente de la flèche et la rend friable. De fait, la croix est fragilisée et risquait de tomber. Elle a donc été découpée et descendue. L'entreprise a également remarqué que le mât la supportant est plus petit que la normale. La société revient vers nous pour un devis sur le chiffrage de la reprise de la charpente sur une certaine hauteur.

*La Maison des jeunes a subi un dégât des eaux le 28 septembre.

La charpente, le placo et l'isolant ont été touchés. Les travaux de réparation d'urgence mais également portant sur les conséquences du sinistre par la consolidation d'une poutre ont débuté le 6 octobre pour un montant de 3 198€ TTC. Selon l'entreprise et leur constat, ce sinistre est dû à une malfaçon lors de la réfection de la toiture. Un trou a été constaté dans le zinc.

Un devis de 1 176 € TTC est présenté au Conseil pour réaliser une nouvelle isolation placo et 2 dalles de faux plafond. L'assurance a validé le devis. L'intervention sera programmée dès que la structure aura séché.

Centre bourg:

ANCT: L'accompagnement n 'a pas été pertinent dans les orientations à prendre pour ce projet. Nous poursuivons.

<u>DIA</u> : La commission n'est pas favorable pour préempter

N°62-10/2022 - Objet : Droit préemption zone UA3+

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, entre autres les articles L.211-1 et suivants, et l'article R.213-8,

Vu la délibération n°83 du 9 septembre 2020 portant sur les pouvoirs propres du maire,

Monsieur le Maire indique que deux déclarations d'intention d'aliéner dans la zone AU3+ ont été déposés en mairie respectivement le 28 septembre 2022 et le 8 octobre 2022. Il est demandé à la commune si elle souhaite aliéner :

La parcelle AC 35, située 170 rue de l'Anjou pour une surface de 361 m²

Les parcelles AD 0058 et AD 0144 située 9 rue de la Bouletière pour une surface de $49m^2$ et $115m^2$

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- -DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles ci-dessus mentionnées,
- -CHARGE Monsieur le Maire de faire suivre la décision du Conseil municipal

V-Finances - Ressources humaines

Finances

1-Attribution des lots du marché de travaux du presbytère

N°63-10/2022 - Objet : Rénovation du presbytère en 4 logements communaux - Entreprises retenues pour le marché de travaux

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux passé en procédure adaptée a été lancé pour 8 lots visant à créer 4 logements communaux. Suite à la commission communale MAPA réunie en le 11 octobre, il est proposé au Conseil de retenir les entreprises suivantes avec l'option tuffeaux pour le lot 1 et l'option logement 1 :

Lot 1 Démolition gros œuvre Ravalement de façade : BTEM (Louverné) pour un montant de 87 065.11 € HT soit 104 478.13 € TTC

Lot 2 Charpente bois couverture: Lutellier Charpente (Cossé-le-Vivien) pour un montant de 38 577.56 € HT soit 46 293.07 € TTC

Lot 3 Menuiseries extérieures : GBM (Mayenne) pour un montant de 41 869 € HT soit 50 242.80 € TTC

Lot 4 Menuiseries intérieures bois : GBM (Mayenne) pour un montant de 34 979 € HT soit 41 974.80 € TTC

Lot 5 Doublage cloisons isolation : DPI (Ernée) pour un montant de 69 838.57 € HT soit 83 806.28 € TTC

Lot 6 Carrelage faïence : Bienvenu (Laval) pour un montant de 10 791.01 € HT soit 12 949.21 € TTC Lot 7 Peinture sol souple Gérault (Saint Berthevin) pour un montant de 31 649.10 € HT soit 37 978.92 € TTC

Lot 8 Electricité chauffage plomberie : Lecoules (Changé) pour un montant de 124 170.10 € HT soit 149 004.12 € TTC

Soit un total de 438 939.45 € HT, 526 727.34 € TTC avec les deux options retenues tuffeaux et réalisation du logement 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- -RETIENT les entreprises mentionnées ci-dessus
- -AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises citées précédemment

2- Rectificatif délibération devis déplombage du presbytère

N°64/10-2022 - Objet : Rectificatif erreur matérielle- Déplombage bâtiment ancien presbytère

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 mai 2022 n°28 portant sur l'adoption d'un devis pour le déplombage du presbytère. Suite à une négociation, le devis a été modifié et la présentation n'est plus la même que lors de la séance mentionnée ci-dessus. En sus, le montant final est moindre. Le chantier est terminé. Le détail est présenté au Conseil municipal.

Le devis et donc la facture fixe :

- -l'administratif du chantier 470 € HT
- -des travaux préparatoires 9 520 € HT
- -des travaux de retrait des matériaux contenant du plomb 5 223.40 € HT
- -des mesures et contrôles 2 280 € HT
- -la gestion des déchets 2 130 € HT

Soit un total de 19 623.40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- -RETIENT le montant proposé du devis et donc de la facture de 19 623.40 € HT
- -AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en paiement la facture suite au chantier réalisé

Pour information, une solution plus économique a été trouvée suite à une nouvelle consultation pour les barreaux de l'escalier du presbytère. L'entreprise Euro décap'system a été retenu pour un montant de 3 787 €.

Le Maire a signé le devis suite à l'autorisation donnée lors de la délibération du 12 mai 2022 n°28 Le décapage sera réalisé à la suite des travaux ainsi que le découpage de la partie plomb.

3-Prise en charge communale : Forum des élus de la Mayenne et Congrès des Maires

N°65-10/2022 - Objet : Forum des élus de la Mayenne - AMF

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du forum des élus de la Mayenne organisé par l'AMF le 15 octobre 2022, Monsieur le Maire propose aux conseillers que l'accès soit pris en charge par la collectivité. L'entrée payante est de 12 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-ACCEPTE cette prise en charge par la collectivité dans le cadre de leur mandat de la somme de 12 euros l'entrée par élu souhaitant assister au Forum des Maires de la Mayenne

Pas de souhait pour une participation au Congrès cette année.

4-Confirmation montant déplacement du Conseil municipal des jeunes au Parlement

N°66-10/2022 - Objet : Point sur les dépenses de déplacement pour le voyage au Parlement européen du Conseil municipal des Jeunes du 26 au 28 octobre 2022

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 52-09/2022 prise lors de la dernière séance à propos des dépenses engagées à l'occasion du voyage au Parlement européen du Conseil municipal des Jeunes. Le montant avait été adopté pour l'hébergement et les repas : 2648.60 €

Un montant définitif devait être rapporté pour les frais de déplacement suite à l'enveloppe votée. De fait, le voyage en train aller-retour Laval/Bruxelles via la SNCF est chiffré à 5 743.10€. Le coût total du voyage est fixé à 8 391.70 €.

Il est indiqué au Conseil qu'une subvention auprès du Parlement européen va être formulée pour financer une partie du voyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- -VALIDE les dépenses engagées pour le voyage
- -CHARGE Monsieur le Maire de les mandater

5-Participation des accompagnants au Parlement européen

N°67-10/2022 - Objet : Participation pour les accompagnants lors du voyage au Parlement européen -Conseil municipal des Jeunes

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

À l'occasion du voyage du Conseil municipal des Jeunes au Parlement européen du 26 au 28 octobre 2022, Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 52-09/2022 prise lors de la dernière séance à

propos des dépenses engagées à l'occasion du voyage au Parlement européen du Conseil municipal des Jeunes.

Il est proposé de demander aux accompagnants une participation de 80 euros.

<u>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</u>

- -RETIENT la participation de 80 euros des accompagnants
- -DIT que la commune émettra des titres de recette suite à la transmission de la liste

6-Demande de subvention au Parlement européen

N°68-10/2022 - Objet : Sollicitation d'une subvention européenne à l'occasion du voyage du Conseil municipal des Jeunes au Parlement européen

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal sollicite une subvention européenne pour participer au financement du voyage du Conseil municipal des Jeunes au Parlement européen du 26 au 28 octobre 2022 pour les frais d'hébergement et de repas pour un montant de 2648.60 € et les frais de déplacement via le train 5 743.10 €.

Il est proposé de demander la somme de 4 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-SOLLICITE une subvention européenne de 4 500 € pour aider au financement du voyage du Conseil municipal des Jeunes au Parlement européen du 26 au 28 octobre 2022

Pour information, une subvention de la MSA a été attribuée d'un montant de 1000€, une subvention de la CAF 500 €.

Le projet reçoit un total de subventions de 6000 €

7-Demande subvention au titre du PLH de Laval agglomération

N° 69-10/2022 - Objet : Programme local de l'habitat (PLH) de Laval Agglomération - Demande d'une aide pour la création de 4 logements communaux intégrant l'utilisation de matériaux bio-sourcés

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à une demande au titre du Progamme Local de l'habitat 2019-2024 de Laval Agglomération lors de la séance du 12 mai 2021 la délibération n°50. Ici, à présent de mettre à jour le besoin de financement et l'ajout du bonus des matériaux biosourcés

Le Progamme Local de l'habitat 2019-2024 de Laval Agglomération soutient à travers une fiche action la réalisation d'opérations de réhabilitation de logements communaux :

*Action n°5B : Accompagner la réhabilitation des logements communaux, intégrant un volet « soutien aux matériaux bio-sourcés »

Pour accompagner la mise en œuvre de cette action, Laval Agglomération a mise en place une aide spécifique dont les conditions sont fixées dans un règlement. Il ne s'agit pas de financer l'entretien courant des logements.

Dans les différents scénarios prévus, la commune a choisi de réhabiliter et assurer la gestion locative.

Les opérations de rénovation énergétique de logements communaux en zone agglomérée sont éligibles sous réserve d'un gain énergétique après travaux soit **2000 € maximum par logement** (plafond de travaux à 20 000 € HT)

Les dépenses liées aux travaux de maîtrise de l'énergie, les études/audits thermiques, et les autres dépenses liées à la mise aux normes ou à la restructuration globale du logement, sont finançables. Ainsi les opérations de réhabilitation globale de logements communaux sont encouragées.

Elles peuvent cumuler deux bonus de subventions possibles :

-atteinte du niveau BBC rénovation (label non exigé) après expertise du CEP - **forfait de 2000€** par logement

-l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans le lot isolation - **forfait de 4 000 € par logement** maximum (plafond de 20 000 € HT)

Il est fortement recommandé de rechercher les entreprises RGE pour réaliser les travaux. Dans ce contexte, la commune d'Entrammes a décidé de rénover son ancien presbytère et de le transformer en 4 logements d'une surface globale de 200 m², place de l'église en y intégrant des matériaux biosourcés avec l'aide du Conseiller en Energie partagée (CEP) de Laval Agglomération pour bénéficier d'un accompagnement adapté au projet.

1er logement T 1 au rez-de-chaussée d'une surface de 41.73 m²

 $2^{\rm ème}$ et $3^{\rm ème}$ logements 2 T2 au $1^{\rm er}$ étage d'une surface respective de 44.54 m² et de 38.58 m² $4^{\rm ème}$ logement 1 T3 au $2^{\rm ème}$ étage d'une surface de 54.70 m²

Le montant des travaux s'élève à 438 939.45 € HT soit 526 727.34 € TTC

Le calendrier prévisionnel proposé est le suivant :

-date de signature des marchés avec les entreprises retenues : novembre 2022

-date de commencement des travaux : février 2023

-date de fin des travaux : décembre 2023

Il convient désormais au Conseil Municipal de valider l'opération et le plan de financement suivant :

Dépense HT		Recette		
Travaux hors maîtrise d'œuvre	438 939,45	DSIL 2021 rénovation énergétique	176 752,00	
Maîtrise d'œuvre	32 521,50	CD 53 contrat territoire volet habitat	47 401,00	
Mission CT	2 640,00	CD53 plan relance	35 512,00	
Mission SPS	8 000,00	Laval agglomération étude faisabilité	2 500,00	
Etudes faisabilité des travaux : plans, métrés	7 400,00	Laval agglomération PLH rénovation logement gain énergétique et matériaux bio-sourcés	32 000,00	
Diagnostics	1 590,00	ADEME	8 400,00	
Désamiantage	7 440,25	Emprunt	215 589,60	
Décontaminati on plomb	19 623,40			
Total HT	518 154,60	Total	518 154,60	

<u>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</u>

- -AUTORISE Monsieur le Maire a déposé le dossier d'aide financière auprès de Laval Agglomération dans le cadre du PLH
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir

8- Demande de subvention au titre du Fonds de concours de Laval agglomération : porte entrée mairie

N°70-10/2022 - Objet : Demande d'utilisation du fonds de concours de Laval agglomération pour les travaux de changement de la porte entrée de la mairie

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la porte coulissante double automatique deux vantaux a été posée lors de la création de la nouvelle mairie et n'a pas de contrat de maintenance. De fait, elle fonctionne très mal et doit être changée rapidement. Il est proposé de retenir l'entreprise PORTALP pour un montant de 6 765 € HT soit 8 118 € TTC.

Et d'utiliser le Fonds de concours 2020-2023 alloué par Laval agglomération pour financer cet achat à hauteur de 50% avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
		FONDS DE		
DEVIS HT	6765	CONCOURS au	3382,5	
		taux de 50%		
		Autofinancement	3382,5	
TOTAL	6765	TOTAL	6765	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'

- -ADOPTE le devis pour la somme de 6 765 € HT soit 8 118 € TTC
- -SOLLICITE le fonds de concours de Laval agglomération pour financer cet achat à hauteur de 50%
- -CHARGE Monsieur le Maire de mettre en oeuvre cette décision
- -AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise Portalp
- -DIT que les crédits sont en investissement

Pour information: un contrat de maintenance a été souscrit avec l'entreprise Portalp pour les 2 portes d'entrée de la mairie à compter du 5 septembre 2022 - pour 2 passages par an pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC.

Le même contrat a été signé pour la Maison de santé au mois de juin pour une porte d'entrée - 2 passages par an - pour un montant de 200 € HT soit 240 € TTC

9- Décision modificative n°2

N°71-10/2022 - Objet : Décision modificative n°2 budget de la commune 2022

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

1-Monsieur le Maire indique que la Préfecture a notifié la somme de 14 018.38 € au titre de la DETR 2022. Pour le même projet, la Région a attribué 4 000 € pour la réalisation du skate park. Ces sommes ne figurent pas au budget 2022 comme elles ont été notifiées après son vote.

L'Etat a attribué la somme de 7 222 € pour le socle numérique.

Il est proposé au Conseil de diminuer d'autant l'emprunt souscrit en recette investissement soit 25 240.38€)

2- En parallèle, Monsieur le Maire présente des investissements opérés et non prévus au budget investissement comme le changement de la chaudière et l'éclairage de la salle des sports. À l'opération « Salle des sports », une somme de $5\,300\,$ € a été votée au budget 2022. À présent, il faut compléter les crédits pour permettre le paiement des deux factures d'un montant respectifs de $17\,420.66\,$ € TTC et $16\,627.75\,$ € TTC soit $34\,048.41\,$ €.

3-Enfin, il est également nécessaire de compléter les crédits déjà présents au budget 2022 à l'article 2135 de 460 000 € pour le marché de travaux du presbytère qui vient d'être voté pour un montant de 536 728 € TTC.

Investissement

<u>Dépenses</u>

Op.160304 aménagement du bourg article 2031 étude : -10 000 €

Op.201901 cabinet médical article 2313 : -3 300 €

Op.202201 local associations - entrée de bourg article 2031 : - 2 000 €

Op.402 Aménagement du cimetière article 2128 autres agencements : - 1000 €

Op.510 Travaux de voirie article 2152 installation voirie : - 10000 €

Op.520 Plantations article 2121 : - 3000 €

Op.150301 Salle des sports article 2188 : + 29300 €

Op.202101 Rénovation ancien presbytère article 2135 : +76728

Investissement

Recette

Chp.16 Emprunt article 1641 Emprunt : +51 488 €

Chp 13 Subvention article 1321 Etat: +7 222

Chp 13 Subvention article 1341 DETR : + 14 018.38 €

Chp 13 Subvention article 1322 Région : + 4000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et une abstention

-AUTORISE le Maire à réaliser les mouvements présentés ci-dessus et en fonction des prochaines notifications de subventions, une nouvelle décision modificative sera présentée d'ici la fin de l'année pour ajuster le montant de l'emprunt.

10- Installation d'un cirque projet pédagogique école Saint Joseph - droit de place

N°72-10/2022 - Objet : Projet cirque Ecole Saint Joseph - Droit de place

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école Saint Joseph a un projet pédagogique sur le cirque. Le chapiteau sera monté sur le parking de l'ancienne carrière du 6 au 10 mars 2023.

Ils auront besoin d'eau et d'électricité.

La commission propose de facturer l'installation du cirque pour le branchement électrique un montant de 70.08 € pour les 5 jours sans compter la possible augmentation des tarifs communaux votés au mois de décembre 2022 pour une mise en oeuvre en janvier 2023.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- -APPLIQUE le tarif communal de branchement électrique de moins de 7 jours soit 70.08€
- -DIT que les nouveaux tarifs seront votés au mois de décembre 2022 pour l'année 2023 et que la revalorisation ne sera connue qu'à ce moment là
- -CHARGE Monsieur le Maire de transmettre l'information

VI-Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

1-Enfance-Jeunesse:

Vacances de la Toussaint :

Pour la jeunesse : une relecture du planning des 2 semaines de vacances a été réalisée. Des sorties comme le zoo de Doué, TrampoPark, St Malo, karting sont prévues ainsi que des animations : Halloween, sports collectifs, soirée foot, soirée casino.

Sorties CMJ :

La sortie à Disneyland est reportée afin de laisser le temps aux jeunes de récolter des fonds et de l'inscrire au budget 2023 de la commune. De plus, un engagement écrit des familles sera demandé

lors de l'inscription à cette sortie. Enfin, une seule sortie sera prévue en 2023, celle du parc Astérix Les jeunes inscrits pour Disneyland peuvent participer à celle d'Astérix.

Fresque murale à la MDJ :

Le projet consiste à représenter des éléments de la vie quotidienne des jeunes et ce qu'ils aiment avec des symboles simples. Le devis obtenu de PLARD Eléonore, intervenante en arts-visuels, est de 217€ (HT) pour 2 interventions de 3 heures.

L'activité est reportée suite au sinistre

Séjours Eté:

Au vu du peu d'enfants et de jeunes inscrits aux camps l'été dernier, un questionnaire sera envoyé aux familles en début d'année 2023 pour connaître leurs envies ou/et souhaits.

Convention avec le SIVU de Parné et de Forcé :

La convention vise à organiser l'accueil des enfants de Parné sur Roc et Forcé au centre de loisirs d'Entrammes lorsque l'accueil de loisirs du SIVU CIPAJ est fermé, soit la 2^{ème} semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps.

La participation du SIVU CIPAJ est fixée ainsi : la commune d'Entrammes établira une facture, au nom du SIVU CIPAJ, des prestations réelles conformément aux tarifs suivants : Forfait journée animation = 14. $11 \in$, tarif repas = $4.75 \in$, tarif accueil péri-alsh matin à partir de $7h30 = 1.80 \in$ et tarif accueil péri-alsh soir à partir de $17h30 : 1.80 \in$.

Le SIVU CIPAJ se charge de transmettre les informations concernant l'accueil de loisirs d'Entrammes aux familles Parnéennes et Forcéennes, il centralise les inscriptions et envoie les dossiers d'inscriptions à la commune d'Entrammes, dans les délais impartis. La convention s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2023, sous réserve du bilan établi à l'issue de la période des vacances d'automne.

N°73-10/2022 - Objet : Convention d'accueil des enfants au centre de loisirs d'Entrammes des enfants du SIVU de Parné et Forcé

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Suite au travail mené par la Commission enfance et jeunesse, Monsieur le Maire propose d'adopter une convention avec le SIVU des communes de Parné-sur-Roc et Forcé afin d'accueillir les enfants au centre de loisirs d'Entrammes à l'occasion des vacances scolaires.

Elle sera effective à compter de l'envoi de la délibération au contrôle de légalité jusqu'au 30 septembre 2023. L'expérience débute à compter des vacances d'automne 2022.

Le financement est fixé comme suit la commune d'Entrammes établit la facture au nom du SIVU CIPAJ des prestations réelles selon les tarifs suivants :

Forfait journée animation	14.11€
Tarif repas	4.75 €
Tarif accueil péri-alsh matin à partir de 7h30	1.80€
Tarif accueil péri-alsh soir à partir de 17h30	1.80 €

Le SIVU CIPAJ centralise les inscriptions et les adresse à la commune d'Entrammes.

Un bilan sera effectué à l'issue des trois périodes fixées : vacances d'automne 2022, hiver 2023 et printemps 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **-DONNE** son accord sur les termes de la convention d'accueil des enfants au centre de loisirs d'Entrammes des enfants du SIVU de Parné et Forcé
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer

2-Affaires scolaires

Effectifs des écoles :

Voici une présentation des effectifs des écoles (extraction base élèves)

Ecole Publique : 126 élèves dont 5 horscommune

- Maternelle : 44

- Elémentaire : 82

Ecole St Joseph : 91 élèves dont 3 horscommune

- Maternelle : 35

- Primaire : 56

Points travaux :

*La réfection de la salle de sieste de la maternelle est programmée durant les vacances de la Toussaint pour un montant de 4 986.45 € TTC.

*De plus, les rideaux de la classe de Mme Noury (date d'installation à définir) sont commandés pour un montant de 1830 € TTC.

Projet cirque école St Joseph:

Dans le cadre de leurs activités pédagogiques, l'école St Joseph souhaite proposer à ses élèves un apprentissage des activités du cirque. Le chapiteau sera monté sur le parking de l'ancienne carrière du 6 au 10 mars 2023. Ils auront besoin d'eau et d'électricité. La commission propose de facturer l'installation du cirque pour un montant de 70.08 € pour les 5 jours.

La Récré a du goût :

Les élèves des écoles auront tous les mardis matin une dégustation de fruits, de confitures et de jus de la Cueillette d'Entrammes jusqu'aux vacances de Noël.

VII- Acteurs de la vie locale, associative et communication

- -Association de football : nombreux échanges dont actuellement aménagement des vestiaires
- -Sollicitation d'une aide communale par la pétanque pour l'organisation d'un nouveau tournoi en 2023

VIII- Développement durable

- -Présentation du plan climat aux conseillers
- -Eco-pâturage : attente de devis pour un cheptel de chèvres-moutons / mise en place de clôture
- -Opération « Broyage des branchages » le 3 décembre de 13h30 à 17h30
- -Restitution de l'audit MNE Carrière Moulin de la Roche en commission générale le 15 novembre à 20h30

IX- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

<u>2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics</u>

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Transport piscine écoles	Transdev	560€
Décapage escalier presbytère	Euro décap system	3787 €
Rideaux école	Mérienne	1525
Contrat maintenance porte entrée pôle santé	Portalp	200
Contrat maintenance 2 portes entrée mairie	Portalp	400
Charpente MDJ	Art et renov	2665
Isolation suite dégât des eaux MDJ	MF2P	980

4°Louage de choses

Logements Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Sinistre dégât des eaux toiture charpente Maison des jeunes

6°Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers < 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11°Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision

13°Ester en justice

Néant

14°Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 € HT

Néant

15°Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

X-Questions diverses

-Une proposition de Mayenne Culture d'être commune organisation d'une animation au titre des Nuits de la Mayenne - la commission Acteurs de la Vie locale évoquera le sujet et le coût de 4 950€ - besoin d'une quinzaine de personnes.

Liste banque alimentaire au 7 octobre 2022

*7 foyers

*19 personnes dont 14 adultes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 1er octobre 2022 :

72 personnes réparties 28 hommes et 44 femmes, 59 indemnisables

Evènements:

Dimanche 16 octobre		Fête de l'Histoire
11 novembre 2022	22 10h30 Anciens Combattants - C	
9 décembre 2022	20h00	Réunion publique
14 janvier 2023	10h30	Vœux du Maire

Prochaines réunions :

18 octobre	20h30	Commission générale pour la présentation du futur	
		lotissement	
20 octobre	20h30	Commission acteurs de la vie locale, associatives et	
		communication	
25 octobre		Commission RH et finances	
2 novembre 2022	20h30	Commission enfance-jeunesse	
3 novembre 2022	20h30	Commission patrimoine	
9 novembre 2022	20h30	Conseil municipal	
15 novembre	20h30	Commission générale restitution audit faune flore	

La séance est levée à 23 heures 30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°60/2022/057 - Modification composition des commissions communales

Délibération $n^{\circ}61/2022/058$ - Changement de correspondant CLECT et commission Ressources de Laval Agglomération

Délibération n°62-10/2022/058 - Droit préemption zone UA3+

Délibération n°63/2022/058 - Rénovation du presbytère en 4 logements communaux - Entreprises retenues pour le marché de travaux

Délibération $n^{\circ}64/2022/059$ - Rectificatif erreur matérielle- Déplombage bâtiment ancien presbytère

Délibération n°65-10/2022/059 - Forum des élus de la Mayenne - AMF

Délibération n°66-10/2022/059 - Point sur les dépenses de déplacement pour le voyage au Parlement européen du Conseil municipal des Jeunes du 26 au 28 octobre 2022

Délibération n°67-10/2022/059 - Participation pour les accompagnants lors du voyage au Parlement européen -Conseil municipal des Jeunes

Délibération n°68-10/2022/060 - Sollicitation d'une subvention européenne à l'occasion du voyage du Conseil municipal des Jeunes au Parlement européen

Délibération n° 69-10/2022/060 - Programme local de l'habitat (PLH) de Laval Agglomération - Demande d'une aide pour la création de 4 logements communaux intégrant l'utilisation de matériaux bio-sourcés

Délibération $n^{\circ}70-10/2022/061$ - Demande d'utilisation du fonds de concours de Laval agglomération pour les travaux de changement de la porte entrée de la mairie

Délibération n°71-10/2022/061 - Décision modificative n°2 budget de la commune 2022

Délibération n°72-10/2022/062 - Projet cirque Ecole Saint Joseph - Droit de place

Délibération $n^{\circ}73-10/2022/062$ - Convention d'accueil des enfants au centre de loisirs d'Entrammes des enfants du SIVU de Parné et Forcé

Séance du 13 octobre 2022 Délibérations prises de n°60 à 73/2022

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
PERIN ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas	Excusé	BEN ALAYA	Hicham	Excusé
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe	Excusé - Pouvoir	HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	Excusée
BURON	David	Absent	LECOMPTE	Frédéric	Absent
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain		МАНОТ	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				